

Depuis lors le Père des fidèles, presque chaque année, n'a cessé d'exhorter les peuples chrétiens à persévérer dans la coutume de réciter le Rosaire pour conquérir à l'Eglise le puissant patronage de la Mère de Dieu. Afin d'accroître le zèle des fidèles, il a mis très sagement en relief, dans ses lettres, tout ce qui pouvait rehausser la dignité du Rosaire de Marie ; soit en approfondissant la nature de cette prière, soit en exaltant la puissance dont elle jouit pour réchauffer les vertus chrétiennes, soit enfin en exposant, avec science et amour, la miséricorde maternelle qui incline la Vierge à nous secourir.

La liste des sacrées indulgences que je vous adresse aujourd'hui est en quelque sorte le couronnement de cet édifice persévéramment construit. Par elle, en effet, le Saint-Père se montre fidèle à sa promesse, et confirme magnifiquement tout ce qu'il a fait jusqu'ici pour promouvoir la dévotion du Rosaire.

Cette liste se divise en deux parties : l'une comprend les indulgences accordées aux seules confréries du Rosaire de Marie ; l'autre énumère celles qui sont communes à tous les fidèles.

Votre Grandeur aura soin de faire en sorte que ce gage de la munificence apostolique soit connu et dignement apprécié du troupeau qui vous est confié. Le Saint-Père a la confiance que vous mettrez soigneusement à profit cette occasion d'exciter plus efficacement les fidèles eux-mêmes à conserver avec zèle et piété la pratique refleurissante du Rosaire, soit en s'agrégeant aux confréries, soit en consacrant le mois d'octobre à la reine du Rosaire, soit aussi en observant chaque jour, chacun chez soi, dans sa famille, le pieux usage de la récitation du Rosaire.

Touchée de ces invocations assidues, la très glorieuse reine du ciel entendra les malheureux enfants d'Eve, et,